

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 2022_DEL_0045

OBJET :

L'an deux mille vingt et deux et le vingt et un du mois de juillet (21.07.2022), à 18 heures30, le Conseil d'Administration du CCAS de Castelsarrasin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président, Maire de Castelsarrasin.

- Nombre de membres en exercice : 15

- Date de la convocation du Conseil d'Administration : 13 Juillet 2022

M. BESIERS J-Ph. - Mme BETIN N. - Mme PECCOLO M-C. – Mme DE LA VEGA I.-
Mme FERNANDEZ F.– M. CHAUDERON B. - Mme SIERRA M. - M. BERREDJEM J.-
Mme TAILHADES C - Mme THEVENIN H.-Mme TESTUT N.

Procurations :

Mme LUCAS-MALVESTIO Marie	à	Mme BETIN Nadia
Mme ROUSSEL Anne	à	Mr le Président
Mme PESTEIL C.	à	Mme TAILHADES

Absents excusés :

Mme ROQUEFORT Annie.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

Assistaient à la séance sans voix délibérative :

M. KHAIZA Driss

Mme BEAUDONNET Sylvie

Mme MAYANOBE Sylvie

Directeur du C.C.A.S.

Responsable du pôle finances, tarifications, seniors

En conformité avec l'article R 123-23 du code de l'Action Sociale et des Familles, M. KHAIZA Driss assure le secrétariat du Conseil d'Administration.

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE A
NOUVEAU BESOIN LIE A LA REORGANISATION DU POLE PREVENTION
SOLIDARITE JEUNESSE**

EXPOSE DES MOTIFS

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi 1989-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 ;

Vu le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques d'un logement décent ;

Vu la loi n° 2014 - 366 du 24 mars 2014 pour l'accès aux logements et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) ;

Considérant que la loi 2014 -366 du 24 mars 2014 favorise l'accès de tous à un logement digne et abordable, et lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées art 52 à 95 ; améliore la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques du logement art 96 à 125 et modernise les documents de planification et d'urbanisme art 126 à 177 ;

Conformément à l'article L.332-8 2° du code général de la Fonction Publique, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour des emplois de catégorie A, lorsqu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique et la nature des fonctions ou les besoins de services justifient le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi de catégorie A, B ou C ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Dans le cadre de sa mission logement confiée par délégation par la commune de Castelsarrasin, le CCAS doit au travers de son expertise sur le logement insalubre et de sa lutte contre les marchands de sommeil, développer le dispositif du « Permis de Louer » sur un périmètre de la Commune.

L'objectif est de réduire les logements qui ne respectent pas les critères de décence ;

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de recruter, dans le cadre de la réorganisation du Pôle Prévention Solidarité Jeunesse, un agent non titulaire à temps complet pour une durée d'un an (3 ans maximum renouvelable une fois) soit du 1er Octobre 2022 au 30 Septembre 2023. Cet agent sera chargé du développement du « Permis de Louer » en lien avec la commune et le CCTC. La mise en place d'un schéma communal sur l'habitat sera également une de ses missions.

Sa rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade des rédacteurs territoriaux.

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de créer le poste indiqué ;
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder au recrutement du personnel à titre temporaire, afin de favoriser le fonctionnement optimal du pôle prévention solidarité jeunesse ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans le poste ainsi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitres prévus à cet effet.

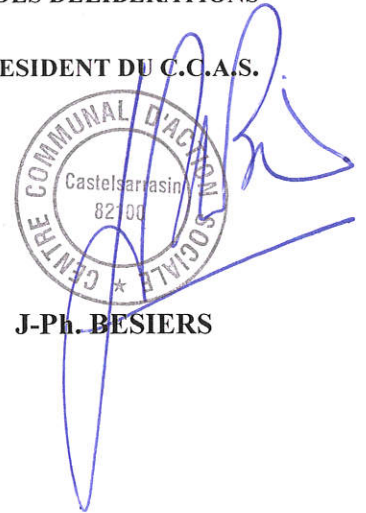
FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

LE PRESIDENT DU C.C.A.S.

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
VOTANTS : 14

ADOpte A l'UNANIMITE DES VOTANTS



The stamp is circular with the text "CENTRE COMMUNAL D'AGRICULTURE SOCIALE" around the perimeter. In the center, it reads "Castelsarrasin" and "82100". A small star is at the bottom of the stamp. A blue ink signature is written over the stamp.

J-Ph. BESIERS

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le



ID : 082-268201019-20220721-2022_DEL_0045-DE